



Rendez-vous Juridiques

Le majeur protégé victime de spoliation

Le lundi 14 décembre 2020

Public :

Cette offre s'adresse :

- Aux mandataires MJPM certifiés ;
- Et aux autres professionnels travaillant en proximité des majeurs protégés qui ont besoin d'approfondir leurs connaissances sur ce mandat ;
- Aux familles ayant en charge la protection d'un de leur proche.

Ces rendez-vous ont également l'ambition de renforcer le travail interprofessionnel notamment entre les mandataires et les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Organisation pédagogique :

Nous avons l'ambition de faire des Rendez-vous Juridiques un espace d'échanges, de rencontres et de discussions autour d'un thème spécifique. Ils sont conçus dans un esprit d'enrichissement professionnel et personnel, de dialogue avec un intervenant autour de cas pratiques concrets.

Comme chaque action portée par les Ceméa, ces journées de formation seront en lien étroit avec la réalité des professionnels intervenant en périphérie de la protection des personnes. Pour offrir à chaque participant un mode d'échange dynamique et convivial et garantir la cohérence dans le déroulement de la formation, chaque intervenant sera accompagné d'un formateur en lien direct avec le monde tutélaire.

Ces Rendez-vous juridiques débuteront dès 9h00 par un café permettant la rencontre. Ensuite jusqu'à l'heure du déjeuner l'intervenant éclairera la problématique par des apports théoriques. Le déjeuner sera pris en commun. La seconde partie de journée permettra à l'intervenant de répondre aux questionnements des participants et de résoudre des problématiques concrètes. La journée se terminera à 17h30 après la conclusion-synthèse à laquelle tous les participants pourront prendre part.

Programme de la journée

Le majeur protégé, de par sa vulnérabilité, est malheureusement bien souvent victime de spoliations diverses. La liste est bien longue mais on peut citer les cas les plus fréquents : simple vol d'objet, prêt d'argent non restitué, « cadeau » contre service rendu, chèque dérobé, crédit à la consommation fait en son nom, recel successoral, utilisation abusive d'une procuration bancaire, détournement de compte, souscription de multiples placements douteux, ... Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit savoir réagir à toutes ces situations, savoir ce qu'il est en droit ou en devoir de faire.

S'il est évident qu'il en va de l'intérêt patrimonial du majeur protégé que de mettre fin à toute spoliation, d'entamer une procédure aux fins de sanctionner l'auteur de l'infraction et évidemment de pouvoir recouvrer les sommes ou les objets dérobés, il en va tout autrement de son intérêt personnel. En effet, dans bien des cas, la spoliation aura lieu dans un contexte familial, amical, parfois même de personnes lui apportant soutien affectif, étayage, si importants pour lui. Le mandataire judiciaire sera alors confronté à cette problématique : mettre fin à la spoliation ou préserver les liens ? La question n'entraîne pas de réponse unique, chaque situation de majeur protégé spolié devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du protecteur. Nous pourrions au cours de cette journée en discuter et tenter de trouver des pistes de réflexions et d'actions possibles, si ce n'est d'en apporter une réponse absolue. On se posera donc la question de savoir si la protection patrimoniale est toujours compatible avec l'intérêt personnel du majeur protégé.

Nous traiterons très précisément la question de droit pénal du vol commis au sein du cercle familial. Ce vol est-il un vol comme un autre ? L'auteur du vol est-il punissable de la même façon qu'un vol commis par un étranger ? Nous verrons ainsi comment le droit règle cette situation.

A cela s'ajoute les différentes manipulations de la part d'institutions, de sociétés et d'entreprises diverses, dont le majeur est bien souvent victime à son insu.

Nous aborderons les notions d'abus de confiance, d'abus de faiblesse, d'escroquerie, de vol simple et de vol aggravé, d'usurpation d'identité, de faux et d'usage de faux, afin de bien savoir les distinguer et de pouvoir agir en conséquence. Nous nous pencherons sur la conduite à tenir dès l'ouverture de la mesure de protection aux fins de recherche d'une éventuelle spoliation. Nous verrons comment le protecteur devra rester vigilant tout au long de la mesure quant aux indices suspicieux qui doivent retenir son attention.

Nous traiterons des aspects civilistes de la question mais aussi des aspects pénaux, selon qu'il y a ou non poursuites pénales.

Enfin, nous reviendrons sur les aspects de vulnérabilité et de préjudice, au cœur de nos préoccupations.

Les participants pourront intervenir, poser leur cas d'espèce, réagir, questionner la pratique des autres protecteurs, témoigner de leur expérience.

Tarif :

170 €uros pour la journée

Frais pédagogique : 155 €uros – Frais de repas : 15 €uros

Dates & horaires : Le lundi 14 décembre 2020 de 09h00-17h30

Intervenants : Céline LESAY (juge des tutelles au Tribunal d'Instance d'Hazebrouck), Emmanuelle Laudic-Baron (substitut au Parquet de Lille Procureur) et Linda WERNER (Juriste en droit privé, formateur et responsable pédagogique des formations CNC MJPM aux CEMÉA Nord - Pas de Calais).